



## MODALITÉS ET RÈGLEMENTS CLASSE NATURE

Bonjour chers enseignants!

C'est avec grand plaisir que l'équipe de Plein Air Ville-Joie (PAVJ) vous attend pour une journée dynamique en plein air! Nous vous sommes reconnaissants d'avoir choisi notre site pour la tenue de votre classe nature et nous vous assurons que notre personnel donnera son maximum pour que cette journée soit un vif succès auprès de vos groupes. Pour atteindre cet objectif, merci de prendre connaissance des modalités suivantes :

### POLITIQUE DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT :

1. Un acompte de 35% du montant prévu à l'entente doit être retourné avec le contrat de classe nature, modalités et règlements signés. **En cas d'annulation de la part de l'école, et ce, quel qu'en soit le motif, le montant de l'acompte est pleinement conservé par PAVJ.**
2. Si le nombre d'élèves présents et absents n'est pas confirmé à l'arrivée par l'enseignant responsable, la facturation sera établie selon le nombre d'élèves inscrits au contrat ou à défaut, selon la confirmation finale de participants 10 jours avant l'événement.
3. Selon le nombre d'élèves inscrits, nous vous demandons de former **des équipes idéalement en bulle classe et en groupe de 15 élèves**. Chaque équipe devra être préalablement identifiée par **un nom** d'équipe (ex : les spartiates).
4. Vous devrez remplir le formulaire en ligne qui sera envoyé au printemps 2023 « Fiche d'identification des équipes et choix d'activités » **le 10 mai au plus tard**. *À défaut de recevoir ladite liste avant la date demandée, l'équipe d'animation de PAVJ attribuera elle-même les plateaux d'activités en fonction des autres écoles en place.*
5. **Clientèle avec spécificités ou besoins particuliers** : en retournant le document de la liste d'activités, les enseignants sont priés d'aviser PAVJ si certains des participants aux activités ont besoin d'un encadrement spécifique (ex : trouble du spectre de l'autisme, TDAH, anxiété sévère, trouble du comportement, limitation fonctionnelle, etc.). Pour certaines pathologies, PAVJ peut exiger la présence d'un accompagnateur supplémentaire.
6. **Une confirmation du nombre d'élèves est exigée au plus tard dix (jours) avant l'événement**. L'école est consciente que PAVJ se base sur le nombre d'inscriptions d'élèves effectués par le responsable dans l'élaboration de ses activités. Aussi, un nombre moindre ou plus élevé que prévu pourrait entraver la qualité des services. À noter que les enfants demeurent sous

l'entière responsabilité de l'école lors de la journée incluant les comportements qui peuvent porter préjudice aux activités ou à PAVJ.

7. **À l'arrivée** le jour de l'évènement, l'enseignant(e) ou le responsable du groupe doit **confirmer au coordonnateur de l'animation le nombre d'élèves présents et absents.**
8. PAVJ se réserve le droit d'annuler la classe nature en cas de très fortes intempéries, de manque de ressources humaines en animation, ou en cas de non-respect des modalités et règlements énoncés.
9. Pour réserver l'année suivante, l'enseignant doit remplir et remettre au bureau d'accueil à son départ le formulaire d'inscription avec un souhait de dates. PAVJ fera le nécessaire pour satisfaire l'un des trois choix de dates, mais se garde le droit de déplacer la classe nature en fonction de la demande, des autres inscriptions et du ratio journalier, et ce, afin de pouvoir accueillir tous les établissements scolaires demandeurs, qu'ils soient récurrents ou nouveaux, pour assurer une qualité de service.

### **Sur place!**

1. Afin d'assurer un meilleur déroulement des activités (ex : petits besoins aux toilettes, etc.), **les enseignant(e)s ou responsable de groupe doivent obligatoirement suivre celui-ci tout au long de la journée.**
2. L'enseignant(e) ou le responsable du groupe doit se présenter au coordinateur de l'animation à l'arrivée avant de commencer les activités.
3. Respecter les règlements liés aux activités et suivre toutes les consignes de sécurité affichées ou énoncées par l'équipe d'animation.
4. Ne pas briser et/ou endommager les bâtiments, équipements, flore et faune. Respecter la propriété de PAVJ et les autres clientèles présentes sur le site.
5. Jeter les déchets à la poubelle et mettre à la récupération tout ce qui se recycle. Laisser les lieux dans un état convenable lors du départ.
6. Interdiction de fumer à moins de neuf (9) mètres des bâtiments.
7. Ne pas amener d'animaux, ils sont strictement interdits sur le site.

8. Les véhicules doivent circuler sur le terrain à vitesse réduite : moins de 20km/h. Les autobus scolaires doivent se stationner à l'endroit qui leur a été attribué et ne doivent pas gêner la circulation sur le site.
9. Objets perdus ou oubliés : ils sont conservés pendant trente (30) jours. Après ce délai, PAVJ en disposera à sa convenance. Il est de la responsabilité du propriétaire de l'objet de venir le récupérer. PAVJ ne fait aucun envoi postal.
10. **Les enfants et leurs accompagnateurs(trices) devront apporter leur repas (froid) et deux collations.** Si certains de vos élèves ont des allergies graves, s'il vous plaît, nous en avertir et vous assurer qu'ils auront la médication requise avec eux. Assurez-vous que les boîtes à lunch soient munies d'un refroidisseur afin de préserver la qualité des aliments.
11. Les élèves et les accompagnateurs (trices) doivent utiliser les toilettes qui leurs seront attribués.
12. La fine pluie n'arrêtera pas les activités. Prévoyez des vêtements en conséquence. En cas de pluie soudaine et intense, des activités pourront avoir lieu à l'intérieur, si c'est possible.
13. Vous trouverez ci-dessous une liste d'articles à apporter :
  - ✓ Espadrilles
  - ✓ Chapeau / casquette
  - ✓ Linge pouvant être sali
  - ✓ Linge plus chaud (pour le matin principalement)
  - ✓ Bas de rechange
  - ✓ Maillot de bain et serviette
  - ✓ Imperméable et bottes de pluie (si nécessaire)
  - ✓ Souliers d'eau/sandalettes pour la plage (obligatoire)
  - ✓ Crème solaire (recommandé)
  - ✓ Chasse moustique (recommandé)